



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2019 DAC 543 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le prolongement de la Guerre d'Espagne (1936-1939), nombre de Républicains espagnols exilés en France rejoignirent les rangs de la Résistance.

À Paris notamment, ils s'engagèrent très tôt. Depuis 2014, une plaque rend hommage à Conrad Miret i Musté, premier chef des groupes armés de la M.O.I. (Main d'Œuvre Immigrée), devant la prison de la Santé où il mourut le 27 février 1942. Depuis 2017, une autre plaque de la Ville de Paris rend hommage à José Barón Carreño, boulevard Saint-Germain, là où il tomba en combattant le 19 août 1944 : il était alors le chef de la *Agrupación de Guerrilleros Españoles* pour toute l'ancienne Zone occupée. Ce 4 octobre 2019, une plaque a été dévoilée rue Manin (19^e), là où Domingo Tejero Pérez chef du 2^e détachement espagnol des FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans – Main d'Œuvre Immigrée), fut abattu le 9 octobre 1942.

Manuel Bergés i Arderiu, était un compagnon des trois résistants précédents. Il est né le 22 septembre 1910 à Linyola (près de Lleida, Espagne). Maître d'école, membre des *Juventudes Socialistas Unificadas de Catalunya* (JSUC) puis du *Partit Socialista Unificat de Catalunya* (PSUC). Il a combattu dans l'armée républicaine espagnole avant de connaître l'exil en France.

Le 27 juin 1942, la 3^e Section de la Direction centrale des renseignements généraux qui siège à la préfecture de police de Paris, lance un coup de filet contre une trentaine d'Espagnols suspectés « *d'avoir reconstitué une organisation clandestine communiste* ». En tête de la liste des personnes à détenir se trouve « *le dénommé BERGES dit "BERGER"* » présumé « *responsable pour la zone occupée de l'organisation communiste* ». Le 27 juin à 5 h 30 du matin, il est arrêté à son domicile, 23 rue Vicq d'Azir à Paris (10^e) ; le même jour, peu avant 20 h, il est déclaré mort. Selon les archives policières, il aurait trouvé dans un tiroir du bureau où on l'interrogeait le pistolet de l'un des policiers chargés de le garder, l'aurait caché « *dans la serviette en cuir qui renfermait son casse-croûte* » puis aurait « *demandé à être conduit aux waters* » où il se serait suicidé.

Son procès-verbal d'interrogatoire n'a pas encore été retrouvé. Son nom a été soigneusement raturé dans certains rapports policiers et il a été enterré sous une fausse identité. Des auditions de plusieurs Espagnols arrêtés après lui, il ressort qu'il était le rédacteur d'une partie du matériel de propagande saisi, notamment le bulletin *Reconquista de España*, organe de la *Unión Nacional Española*, ainsi que l'un des organisateurs de l'impression et de la diffusion.

Sur dossier présenté par l'*Amicale des Anciens Guérilleros Espagnols en France - Forces Françaises de l'Intérieur*, Manuel Bergés i Arderiu a obtenu la mention *Mort pour la France*, le 26 avril 2016.

L'année 2019 correspond à la fois au 80^e anniversaire de la fin de la Guerre d'Espagne (1^{er} avril), au 80^e anniversaire de l'entrée en guerre de la France, 5 mois plus tard à peine, et au 75^e anniversaire de la Libération de Paris.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10e dont le texte est le suivant :

«ICI FUT ARRÊTÉ LE 27 JUIN 1942

MANUEL BERGÉS I ARDERIU

RÉPUBLICAIN ESPAGNOL

MILITANT DE LA *UNIÓN NACIONAL ESPAÑOLA*

POURSUIVI POUR ACTIVITÉS COMMUNISTES.

ÂGÉ DE 31 ANS, IL EST ASSASSINÉ

PAR LA POLICE VICHYTE.

MORT POUR LA FRANCE.»

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DAC 543 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10e

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10e

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici fut arrêté le 27 juin 1942 Manuel Bergés i Arderiu Républicain espagnol militant de la *Unión Nacional Española* poursuivi pour activités communistes. Âgé de 31 ans, il est assassiné par la police vichyste. Mort pour la France. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 400 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.